les staffs qui constitueront la partie décorative et l'on peut juger, dès maintenant, que l'ensemble en sera très artistique, très 1900.

Le hall de 600 mètres carrés où se tiendra, en partie, l'exposition de la métallurgie est complètement achevé depuis plusieurs jours et les installations colossales de cette section avancent rapidement.

Partout l'on se prépare, les syndicats se réunissent, les collectivités se forment, c'est le succès qui s'affirme et qui va grandissant chaque jour.

Ce sont les syndicats des armuriers, des inventeurs, des tapissiers, des distillateurs, des cycles, etc., qui retiennent d'importants emplacements. C'est le Salon des Beaux-Arts qui comptera les maîtres modernes, c'est le Salon Parisien, c'est le Salon des Sports qui s'organisent.

Les armes, la métallurgie, les machines, l'électricité, l'ameublement, l'alimentation, les cycles et automobiles, les Beaux-Arts, la mutualité, l'enseignement professionnel et artistique sont représentés par d'importants groupements.

Bientôt les immenses galeries seront garnies et les retardataires doivent se hâter, s'ils veulent participer à cette manifestation du travail.

Un Congrès

DES EMPLOYÉS D'OCTROI

(De notre correspondant spécial)

Limoges, 29 mars. — Depuis dimanche dernier, les employés d'Octroi tiennent à Limoges leur quatrième congrès. Le premier eut lieu à Dijon, le deuxième à Bourges, le troisième à Versailles.

Près de cent villes se sont fait représenter au Congrès de Limoges. Ce sont :

Agen, Aix, Amiens, Arcueil, Annecy, Annonay, Arcachon, Aubervilliers, Auxonne, Bagnolet, Bar-le-Duc, Bastia, Beaune, Beauvais, Bernay, Besançon, Bicêtre, Bois-Colombe, Bordeaux, Boulogne-sur-Seine, Bourges, Brest, Charenton, Châteauroux, Châtellerault, Cherbourg, Choisy-le-Roi, Cholet, Clichy, Colombes, Compiègne, Condom, Courbevoie, Dijon, Epernay, Honfleur, Issoudun, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, la Rochelle, la Roche-sur-Yon, le Mans, le Perreux, les Lilas, Lille, Limoges, Lisieux, Lorient, Lyon, Malakoff, Mantes, Marseille-A, Marseille-N, Moissac, Montmorency, Montreuil (Seine), Montrouge, Morlaix, Nantes, Nevers, Pantin, Paris, Poitiers, Pré-Saint-Gervais, Privas, Puteaux, Reims, Rethel, Rochefort, Romorantin (Seine), Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Saint-Ouen, Saint-Quentin, Sedan, St-Etienne, Suresne, Toul, Toulon, Tourcoing, Tours, Tulle, Vannes, Vanves, Verdun, Versailles, Vincennes, Vitry-le-François, Vitry-sur-Seine, Roubaix.

Après la vérification des pouvoirs de nombreuses lettres de sénateurs et de députés ont été lues.

Citons particulièrement une lettre de M. Camille Pelletan, ministre de la Marine et une lettre de gabelous italiens qui ont soulevé des tempêtes d'acclamations.

ADRESSE A M. COMBES

Le congrès adopte à l'unanimité l'ordre du jour suivant au gouvernement :

« *Les délégués de la Fédération des employés d'octroi de France, réunis à Limoges, reconnaissants de ce que M. le ministre de l'intérieur ait bien voulu se faire représenter à leurs grandes assises, persuadés que le gouvernement actuel est tout acquis à la cause prolétarienne et que les employés d'octroi peuvent compter sur sa haute bienveillance, prient M. Combes, président du conseil des ministres, d'agréer leurs sincères remerciements : lui adressent, ainsi qu'à ses collaborateurs, l'expression de leur sincère reconnaissance et de leur confiance et leur donnent l'assurance de leur profond attachement aux institutions républicaines et démocratiques.* »

LES REVENDICATIONS DES GABELOUS

La Fédération avait déposé entre les mains d'Adrien Weber, député socialiste de Paris, président honoraire de la Fédération des octrois, son cahier de revendications pour qu'il fût déposé sur le bureau de la Chambre. Le rapport fut remis par le citoyen Weber et renvoyé à une commission. M. Comgy, député nationaliste, fut désigné comme rapporteur. Depuis plus d'un an que le député nationaliste a entre ses mains ce rapport, il n'a rien fait pour le faire discuter. Le conseil lui a écrit plusieurs lettres auxquelles il n'a jamais répondu.

Le congrès s'étonne de voir ses desiderata entre les mains d'un député nationaliste, et, sur la proposition du délégué de Marseille, adopte le vœu suivant :

« Confiants dans les sentiments de justice et d'équité des pouvoirs publics, les congressistes sollicitent l'intervention et l'appui des représentants de leurs circonscriptions respectives pour hâler au sein de la commission, qui en est chargée, l'examen et la solution rapide de leur requête du 13 octobre 1901, transformée en projet de loi. »

Le congrès décide de prier le gouvernement d'intervenir auprès de certaines municipalités réactionnaires qui se refusent à diminuer les heures de travail des employés d'octroi, et dit que les noms de ces villes seront publiés dans les journaux de la corporation.

Le congrès s'élève contre les conseils de discipline et vote l'ordre du jour suivant :

« Considérant que, dans les conseils de discipline, les droits de la défense sont nuls et méconnus, que les dossiers secrets des fonctionnaires constituent un anachronisme et une monstruosité sous un régime républicain, le congrès émet le vœu de pouvoir bénéficier d'une juridiction prudhomale, sollicite de M. le président du conseil l'application immédiate envers les conseils de discipline des octrois des réformes introduites aux conseils disciplinaires de l'administration des postes par le citoyen Millerand, sollicite, en outre, la disparition de la sanction disciplinaire qui consiste à infliger une retenue sur les appointements, sollicite enfin de M. le président du conseil la disparition des notes secrètes et demande la publication annuelle des notes et des tableaux d'avancement, que la loi Bérenger ait son application dans l'octroi, sous la forme de la disparition des punitions des dossiers ordinaires des employés, si au bout d'un certain temps lesdits employés n'ont pas commis une nouvelle faute. »

Une longue discussion s'engage sur la création de caisses de retraites pour les villes n'en ayant pas. De nombreux orateurs prennent la parole. Diverses propositions sont faites et, finalement, le congrès renouvelle les engagements pris dans les précédentes assises de la Fédération et invite le conseil fédéral à agir auprès des pouvoirs publics afin que les villes qui n'accordent pas aux employés d'octroi une retraite veuillent en créer.

Dans un but humanitaire louable et qui fait honneur aux employés d'octroi, le congrès discute la possibilité de créer un denier de la veuve fédéral. Cette discussion se termine par un vote de principe.

Il est décidé que les statuts régissant cette caisse du denier de la veuve seront soumis à l'approbation du congrès dans la séance d'aujourd'hui lundi.

Les congressistes tombent d'accord sur les sommes à accorder et qui se répartiront ainsi : 200 francs au décès du mari, 100 fr. au décès de la mère, 100 fr. à chaque enfant au-dessous de 16 ans au décès du père et de la mère, 50 fr. en cas de décès du père seul.

Avant de lever la séance, le congrès désigne deux membres à titre provisoire, les citoyens Garnier et Chevalier, afin de recevoir immédiatement les adhésions au denier de la veuve.

Nous donnerons, en détails, la suite de ces intéressantes assises de nos braves gabelous.

Emile RAYMOND.

Faits Divers

HORS RÉGION

Mœurs cléricales

Infanticide dans un couvent. — Le séminariste et sa sœur. — Poursuites judiciaires.

Saint-Etienne, 29 mars. — Nous avons signalé l'enquête faite, par le parquet du Puy, sur l'infanticide commis au couvent Saint-Joseph, par une religieuse entrée récemment dans l'établissement. Les recherches faites dans les fosses d'aisance du couvent ont amené la découverte du cadavre de l'enfant, qui, d'après l'autopsie, n'était pas né viable ni à terme. Les responsabilités de la jeune fille se trouvent ainsi atténuées.

Le frère de la religieuse, qui entretenait, de l'aveu de celle-ci, des relations incestueuses avec elle, est actuellement élève au séminaire de la Chartreuse. Le parquet examinera si ces relations ont eu lieu sans violences ni surprises. Quoi qu'il en soit, l'affaire aura son dénouement devant le tribunal correctionnel.

Drames de la Misère

QUATRE SUICIDES A PARIS

Paris, 29 mars. — Deux drames navrants, ayant la misère pour cause et qui ont fait quatre victimes, viennent de se produire à Paris.

M. Eugène C... et sa femme, Augustine Zénaïde, ménagère, se sont asphyxiés, hier, dans leur logement, rue de la Villette. Ce double suicide est attribué à la misère.

D'autre part, la concierge de l'immeuble situé, 62, rue d'Allemagne, n'avait pas vu, depuis huit jours, une de ses locataires, Madeleine Jacquemin, âgée de soixante ans. La vieille femme était des plus misérables, et l'idée qu'elle avait pu mourir de faim vint à la concierge.

A l'aide d'une échelle, elle parvint, par une sorte d'imposte vitrée, à regarder dans la chambre qu'habitait Madeleine Jacquemin.

Elle aperçut ainsi un bras rigide émergeant des couvertures garnissant le lit.

Redescendant immédiatement de l'échelle, la concierge courut prévenir M. Ducrocq, commissaire de police du quartier de la Villette.

Accompagné d'un serrurier, le magistrat se rendit rue d'Allemagne.

Dès que la porte fut ouverte, une odeur épouvantable fit reculer les nouveaux arrivants.

Ce n'est qu'après avoir pratiqué, dans la pièce une ventilation énergique, que le commissaire put procéder aux constatations.

Sur le lit gisaient, non un, mais deux cadavres : ceux de Madeleine Jacquemin et de son compagnon, un ouvrier peintre sans travail depuis longtemps, Eugène Monseigneur, âgé de cinquante-cinq ans.

Un réchaud, déposé au milieu de la chambre, indiquait que les deux malheureux avaient succombé à l'asphyxie par le charbon.

La mort remontait à une semaine environ.

Les victimes de la vieillesse et de la misère n'avaient laissé aucun papier. Ils étaient sans parents, croit-on.

SUICIDE D'UNE FEMME A DREUX

Dreux, 29 mars. — Mme veuve Dupas, née Noël Pauline, 45 ans, qui ne pouvait se procurer du travail et se trouvait dans la plus affreuse misère, s'est jetée hier sous le tramway ayant de Dreux à Brezolles, au moment où il passait sur la place du Vieux-Pré. Il a fallu soulever le tramway à l'aide de crics, pour relever le cadavre de la malheureuse femme.

Un maire assassiné

Grenoble, 29 mars. — Le maire de Bessé-en-Oisans, M. Hustache, a été tué à coups de revolver, par un de ses concitoyens, nommé Joseph Fège, propriétaire, qui, après avoir commis son crime, s'est barricadé chez lui.

Fège nourrissait contre M. Hustache, depuis plusieurs années, une haine mortelle à la suite d'un arrêté municipal visant la rectification d'un chemin et qui l'obligea à reculer un mur.

Le meurtrier ne jouit pas, dit-on, de la plénitude de ses facultés mentales.

Le parquet est arrivé à Besse et a pris ses mesures pour déloger Fège de sa maison où il s'est barricadé et armé d'un fusil.

DANS LA RÉGION

Une Octogénaire assassinée

à Annay-sous-Lens

Une fausse alerte. — Recherches sans résultat

Une grosse émotion dans la journée d'hier. Le bruit courait, en effet, que l'assassin de Mme Marie Demailly avait été arrêté, que des preuves accablantes étaient relevées contre lui et cette nouvelle était accueillie, il faut le dire, avec un véritable soupir de soulagement, par les habitants de la région qui voient avec terreur les crimes se multiplier et les assassins rester introuvables, malgré le zèle infatigable et les recherches laborieuses des représentants de la loi.

Renseignements pris, voici ce qui s'était passé :

Plusieurs personnes, causant dans un estaminet, avaient désigné comme pouvant être l'auteur du crime, l'individu qui le premier l'avait découvert et les causeurs allaient plus loin, ils prétendaient que le même individu était allé avertir les voisins aussitôt après que le crime avait été commis !

Ces conversations revinrent aux oreilles du maréchal des logis Loguet qui immédiatement s'assura de la personne de M. Hasard.

Nos lecteurs se rappellent, en effet, que nous avons été les seuls à signaler la découverte du crime par M. Hasard.

Une perquisition opérée au domicile de ce dernier amena la découverte d'un pantalon couvert de taches dont la nature parut suspecte. L'affaire paraissait grave et on put croire un moment tenir l'assassin.

Malheureusement on dut en rabattre. Après examen, en effet, on reconnut que les taches du pantalon étaient des taches de peinture et d'autre part, M. Hasard a fourni de son temps un emploi qui contrôlé par la gendarmerie fut reconnu parfaitement exact.

Il ne restait donc plus rien de l'inculpation et force fut de mettre M. Hasard en liberté. Il faut du reste n'accorder qu'une médiocre confiance aux dires des policiers de cabaret qui autour d'une bonne « bistouille » se font fort de découvrir les coupables.

Ils ne se doutent évidemment pas des difficultés énormes et de la délicatesse avec laquelle doit être menée l'enquête autour d'un attentat criminel de ce genre.

Quoi qu'il en soit, les nombreuses perquisitions opérées dans toute la région de Pont-à-Vendin, d'Annay, et du numéro 8 par la gendarmerie n'ont encore amené au jour aucun indice qui puisse faire croire à la découverte prochaine du coupable.

Un mineur égorgé à Oignies

Nouveaux détails. — L'accusé. — Les bruits

L'enquête qui se poursuit au sujet de l'assassinat de Kléber Gronier n'a pas apporté d'éléments nouveaux qui permettent d'affirmer que Pierre soit l'assassin de son frère. Le bruit de ses aveux à la gendarmerie de Leforest au moment même de son arrestation ne paraît pas exact et n'est pas confirmé officiellement.

D'autre part, les renseignements que nous avons recueillis dans le pays au sujet de l'inculpé lui sont plutôt favorables.

Beaucoup se refusent à le croire capable d'un pareil forfait. Il serait d'un caractère doux plutôt enclin à recevoir des coups qu'à en donner.

Certains bruits d'ailleurs courent dans la région d'après lesquels Kléber Gronier aurait été la victime d'un mari jaloux. On parle également d'une jalousie entre les deux frères, à propos d'une maîtresse commune, ce qui expliquerait le fratricide.

Mais ceci n'est que racontars ; l'instruction nous dira ce qu'il faut en penser.

Un point reste à éclaircir, c'est de savoir ce qu'est devenue l'arme du crime. On pense que l'assassin a dû s'en débarrasser en la jetant dans l'abreuvoir. Il avait été question de le vider hier pour pratiquer les recherches, mais on a remis l'opération à cause du concours agricole qui a lieu aujourd'hui.

En tous cas, cette arme doit être de forte taille et sans doute pas un couteau de poche; car il serait difficile d'admettre qu'on put avec un couteau de poche faire une blessure profonde de dix-sept centimètres ! et d'une telle largeur qu'elle paraît avoir été faite avec une lame de sabre, selon la très juste expression d'un témoin.

Les frères Gronier ont autrefois habité Lens et y venaient assez souvent. Ils y avaient même une réputation d'anarchistes avérés et nous croyons savoir qu'ils avaient été désignés de ce fait à la surveillance spéciale de la police. Mais le fait d'avoir des idées avancées n'implique pas nécessairement qu'ils doivent être des criminels.

Un mineur tué à Billy-Montigny

Hier, vers midi, le nommé Woisse, dit « le gros Léon », ouvrier bowetteur, fosse numéro 2, venait de charger cinq mines et se disposait à leur tirage. Les fils des inflammateurs de quatre d'entre elles étaient déjà réunis aux fils électriques. Lorsqu'il attacha la cinquième, une forte détonation se produisit. Deux mines venaient de sauter.

La tête de ce pauvre camarade fut réduite en bouillie.

Paul Dérard qui se trouvait avec la victime en a été heureusement quitte avec quelques légères blessures à l'œil et au-dessous du genou gauche.

On juge du désespoir de la veuve et de son fils qui travaillait avec son père au moment de l'accident et qui fort heureusement se trouvait éloigné à ce moment.

LES GREVES

A Roubaix

L'extension de la grève. — L'exagération de la presse. — Le bilan de la grève. — Les manifestations. — Incidents et charges de cavalerie

Ainsi que nous le disions hier, le mouvement gréviste a pris une extension considérable et il est à peu près certain que la grève générale sera complète dans les 168 usines de Roubaix, jeudi matin et peut-être même avant cette date.

Il pleut ! Et malgré cette pluie qui fut dans d'autres circonstances un des meilleurs agents de l'ordre dans la rue, l'animation la plus grande n'a cessé de régner en ville, durant toute la journée, notamment aux abords de la coopérative « La Paix », envahie dans tous ses locaux par la foule sans cesse grandissante des travailleurs en grève.

Quoi qu'en disent certains journaux, avides de grossir les faits jusqu'à l'exagération la plus grotesque, la population ouvrière reste calme et, à part quelques petites collisions sans gravité sérieuse avec la troupe, qui proviennent plutôt des charges intempestives de la cavalerie et de l'enfantillage excusable de jeunes gens, les grévistes ont fait preuve d'une correction complète et d'un calme admirable.

Il y a loin, on le voit, d'une telle attitude aux scènes sanglantes, aux violentes manifestations, aux coups de revolver et aux scandaleuses violences dont certains journaux forment la pâture de leurs lecteurs crédules.

Roubaix vaut mieux que la réputation qu'on veut lui faire et les travailleurs auront un haussement d'épaules méprisant pour ces reportages fantaisistes qui tendent à jeter le discrédit sur notre cité.

LE BILAN DE LA GREVE

Voici les nouvelles grèves qui ont éclaté hier :

Paul Prouvost, tissage, rue Claude-Lorrain. — L. Glorieux, et fils, tissage, rue Favreul. — A. Florin, tissage, rue de la Mackellerie. — Augem, tissage, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Wattel-Ferrier, teinturerie et apprêt, rue Buffon. — Olivier Léon, constructions mécaniques, rue Daubenton. — Deibar Edouard, tissage, rue Fosse-aux-Chênes. — Société Anonyme, rue de l'Alma. — Janssens Amé, teinturerie, rue de l'Alma. — Bernaert fils, teinturerie, Grande-Rue. — Mulliez frères, filature, rue de l'Ommelet. — Ferlié François, tissage, rue des Longues-Haies.

Toulemonde-Destombes, tissage, rue des Longues-Haies. — Huet et Mac-Avoy, boulevard Gaubetta. — Cavrois-Mahieu, rue Montgolfier. — Lemaire et Dillies, filature, rue des Filatures. — Motte et Meillassoux, apprêt, rue du Coq-Français. — Heyndrick Georges, tissage, rue de la Vigne, 115. — Hannart frères, apprêt, rue de l'Espérance. — Delannoy-Destombes, tissage, quai du Sartel. — Roussel-Desrousseaux, apprêt, rue Watt. — François Roussel, tissage, rue des Arts. — Vve Gaydet et fils, rue Boucher de Perthes. — Ernoult-Bayart, apprêt, rue du Grand-Chemin.

Fauvarque et Bruyant, tissage, rue Saint-Amand. — Les Fils d'Alfred Motte, filature, rue du Coq-Français. — Harinskouke (Société Anonyme), tissage, rue de Bavai. — Screpel-Toussaint, teinturerie, rue des Filatures. — Motte et Delescluse, teinturerie et apprêt, rue du Coq-Français. — Moerman, teinturerie et apprêt, rue de l'Ermitage. — Raquet, teinturier sur écheveaux, à Croix. — Eugène Lecomte, teinturier, rue des Arts. — Browaeys-Bazin, rue Duflot. — Georges Browaeys, rue Mascara. — Alph. et Ch. Screpel, rue des Filatures. — Huet et Mac Avoy, tissage, rue Bernard. — Prouvost et Darenne, rue d'Hem. — Albert Heyndrickx, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Société Anonyme, rue de Soubise. — J. et P. Delannoy, boulevard Gambetta. — Delbarre, rue Chapelle-Carrette. — Fauvarque, rue Saint-Amand. — Huet et Mac Avoy, quai de Dunkerque. — Louis Ferrier, filature, rue d'Hem. — Cavrois-Mahieu, rue Chanzy. — Toulemonde-Destombes, rue Bernard. — Lemaire et Richardson, filature, rue de Tourcoing. — Rousseau, Prouvost et Houzé, rue de Mouvaux.

Soit au total : **7 peignages ; 23 teintureries et apprêts ; 29 filatures ; 36 tissages ; 1 atelier bonneterie ; au total 96 USINES FERMEES.**

Le chiffre total des grévistes est, à cette heure de **DOUZE MILLE ENVIRON.**

LES REUNIONS

La commission de la Chambre syndicale ouvrière textile est en permanence à la Paix, boulevard de Belfort, où elle s'occupe activement de l'inscription des grèves et de la vérification des livrets des grévistes syndiqués.

Plusieurs réunions ont été tenues dans la journée dans la grande salle des fêtes de la Coopérative, soit : à neuf heures pour les teinturiers et apprêteurs ; à dix heures, pour les ouvriers de filatures ; à onze heures, pour les peigneurs ; à trois heures, pour les ouvrières et ouvriers du tissage ; à huit heures, enfin pour les ouvriers de toutes les corporations, grand meeting privé qui promet une affluence extraordinaire.

A chaque déclaration de grève, les délégués qui en font l'inscription, adressent de suite à leurs patrons, une lettre uniforme dont voici la teneur :

Vos ouvriers sont en grève ; ils réclament la mise en application du tarif élaboré par la chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix et que vous avez reçu le 1er mars dernier.

Veuillez avoir l'obligeance d'envoyer votre réponse au bureau de la CHAMBRE SYNDICALE OUVRIERE TEXTILE, 73, boulevard de Belfort.

LES REPONSES DES PATRONS

Il est intéressant de connaître l'état d'âme de certains patrons et nous ne pouvons le mieux indiquer qu'en publiant les documents suivants :

Le lundi 28 mars, les délégués du tissage de M. Charles Masson lui ont présenté nos légitimes réclamations concernant la pénurie de notre salaire par écrit et d'une façon très courtoise.

Voici sa réponse : « Je sais parfaitement bien que vous ne gagnez pas votre salaire, que je suis même le plus bas de Roubaix, mais il vaut mieux une croûte de pain sec que rien du tout (textuel), et ceux qui ne veulent pas travailler dans ces conditions, c'est faute de courage ! »

Voilà comment on reçoit les réclamations de ses ouvriers.

Espérant que vous aurez l'obligeance de vouloir bien insérer notre lettre dans votre estimable journal, nous vous prions, etc.

Les ouvriers tisserands de chez Charles Masson.

D'autre part, voici le tarif affiché par une filature de laines, Louis Ferrier, en réponse aux revendications des ouvriers de l'usine :

Entrée : Six heures un quart.
Arrêt : Huit heures.
Reprise : Huit heures un quart.
Arrêt : Midi moins cinq — pour mettre les cylindres. — Sortie à midi.
Reprise : Une heure et demie.
Arrêt : Six heures.
Fileurs : Augmentation 1 centime 3/4 à l'heure.
Ratiacheurs : Augmentation 1 centime 1/4 à l'heure.
Bâcleurs : Augmentation 3/4 de centime à l'heure.
Les frais : Métiers au fin, 60 heures par 270 numéros = 16.200. — Métiers au gros, 60 heures par 225 numéros = 13,500.
Voyageurs : Dix heures et demie pour dix heures au tarif actuel. »

Ce tarif est fort éloigné de celui que nous avons publié, qui a été élaboré par la chambre syndicale ouvrière textile.

LA JOURNEE

On n'a eu à enregistrer dans la nuit aucun autre incident que ceux que nous avons signalés et auxquels il ne faut accorder qu'une importance bien réduite.

Mardi matin, malgré la pluie qui tombait à torrents, des groupes de grévistes ont parcouru la ville en chantant des refrains revolutionnaires.

En tête des groupes marchent nos vaillantes ouvrières qui donnent l'exemple de l'entrain à tous, réclamant du pain pour elles et leurs enfants. Les groupes circulent en ville, s'abritant sous des parapluies, ce qui produit un effet vraiment original.

A huit heures un quart environ, une bande de grévistes descendait en chantant la rue de la Gare, lorsque, sans que rien motivât cette intervention intempestive, elle fut chargée par un peloton de cavalerie, qui tenta de la disperser.

à l'intersection du boulevard de Belfort et

Aux abords de la Grande-Place, la police cerna une bande de 25 grévistes et la conduisit au poste où contravention fut dressée à chacun d'eux, pour « refus de circuler » : ce qui nous semble arbitraire et excessif.

CHARGES DE CAVALERIE. — HEROISME DES GENDARMES

Nous avons dit qu'une réunion importante avait été tenue vers dix heures dans la salle de la coopérative La Paix.

Malgré l'abondante pluie qui tombe, les grévistes tiennent bon sous l'averse et se sont rendus en grand nombre à la réunion.

Vers onze heures, la sortie a lieu et une colonne se forme dans l'intention de circuler en ville.

Elle est précédée d'un peloton de cavalerie.

Un peloton du 15e d'artillerie qui stationne de la rue Sainte-Elisabeth, sous les ordres d'un lieutenant, charge la foule qui s'avançait lentement.

La foule ouvre ses rangs et laisse passer la trombe des cavaliers, sous les huées et les sifflets des grévistes, très surexcités par ces charges provocatrices.

A la rue Pierre-de-Roubaix, les cavaliers font demi-tour et recommencent la charge, renouvelant trois ou quatre fois ces odieux procédés de « gens d'ordre ».

Les cris redoublent de plus belle et les soldats semblent honteux du rôle qu'on leur fait jouer.

A ce moment, arrivent des renforts de gendarmes à pied qui se placent au coin des rues Sainte-Elisabeth et Beaurewaert, puis refoulent ensuite par petits paquets les manifestants vers les rues adjacentes.

Vers 11 heures 45, le boulevard de Belfort est presque déblayé, il ne reste plus qu'un groupe de trois cents grévistes environ qui stationnent en face de La Paix.

Des rangs du groupe sort une femme qui crache son indignation aux gendarmes qui passent et repassent sans cesse, caracolant sur leurs chevaux. Dix gendarmes l'entourent et l'arrêtent pour l'écrouer ensuite au commissariat du 3e arrondissement. Elle se nomme Marie Détrain, 20 ans, tisserands, rue de Beaurewaert.

Les groupes dispersés rue Sainte-Elisabeth et rue Beaurewaert se sont rejoints rue Bernard ; ils s'avancent vers la Grande-Place, par la rue Centrale, tandis qu'un peloton d'artillerie, avisé de cette manœuvre, s'élance à leur poursuite.

Les manifestants, exaspérés de ces charges continuelles tentent de dresser une barricade... pour rire, à l'aide de quelques pavés, de vieilles marmites en émaillés qu'ils trouvent dans un terrain vague, et qu'ils sèment sur la chaussée.

Ils sont bientôt dispersés par la cavalerie.

AU BOULEVARD GAMBETTA

Charge de cavalerie. — Collision avec la troupe. — Coups de sabre.

Vers une heure, quelques centaines de grévistes arrivent par petits groupes aux abords du peignage Allart-Rousseau et Cie, boulevard Gambetta. Ils chantent, huent et conspuent les ouvriers qui se rendent au travail.

Leur nombre augmente vers deux heures et, comme l'accroissement du groupe devient inquiétant pour la troupe, des charges de cavalerie sont faites par les chasseurs à cheval.

A cinq reprises différentes, les manifestants sont refoulés dans les rues latérales, car les cavaliers les poursuivent jusque sur les trottoirs.

Une arrestation est opérée, et comme on tente de dégager le prisonnier en houspillant le lieutenant qui commande le détachement, celui-ci met sabre au clair et charge la foule, frappant de la pointe et blessant assez grièvement à l'omoplate droite, un inoffensif manœuvre de maçon, âgé de 18 ans, demeurant à Wattrelos, — ouvrier qui travaille, — et qui en passant s'était arrêté pour admirer « l'élégance de nos soldats ».

Le pauvre garçon a été soigné par M. le docteur Léandre Dupré ; il devra subir une incapacité de travail de 8 à 10 jours.

Les grévistes, furieux, s'emparent alors de vieilles tuiles qu'ils enlèvent d'une masure de la rue Pierre de Roubaix et, les brisant en morceaux, s'en servent comme projectiles ; d'autres enlèvent les pavés du trottoir de la même rue, qu'ils sèment au travers de la chaussée.

Au cours des charges un cheval tombe et se relève, la jambe luxée ; le cavalier est absolument indemne.

Vers trois heures, des renforts de chasseurs à cheval, de gendarmes à cheval et de fantassins arrivent et déblaient le boulevard Gambetta, refoulant les manifestants vers les rues voisines : tous se rendent à la Paix.

LE PREFET DU NORD A ROUBAIX

M. Vincent, préfet du Nord, est descendu hier après-midi à Roubaix, afin de se rendre compte par lui-même de la situation de la grève et de l'état des esprits.

LA SOIREE

A huit heures a eu lieu la réunion générale de tous les grévistes dans la salle de la Coopérative la Paix.

La grève générale a été votée à l'unanimité. La sortie s'est effectuée vers neuf heures.

La plupart des grévistes se sont retirés par petits groupes. Cependant, une bande de 3 à 400 manifestants s'est formés en colonne et s'est dirigée lentement, les femmes en avant, vers la rue de Lannoy, en chantant la chanson de la grève. La bande s'est heurtée à un peloton de cuirassiers qui bouchait l'entrée du boulevard de Belfort, à l'intersection de l'entrée de la rue de Lannoy. Il y eut des charges de gendarmes à pied qui dispersèrent les grévistes dans les rues adjacentes gardées par des forces imposantes de troupes à pied. Le seul incident de la soirée est le bris de quelques vitres à l'Union Sociale et Patriotique, Café Pandore, rue Pauvrée.

Ce fait est imputable à une bande de 5 ou 6 gamins qui, après avoir brisé un tuyau de descente de nochère, l'ont jeté à travers une fenêtre de cet établissement.

A neuf heures trois quarts tout était absolument calme dans la ville.

A Tourcoing

Cinq nouvelles grèves ont éclaté.

Vers une heure et demie du soir, une colonne de deux cents grévistes roubaisiens est arrivée dans notre ville, par le boulevard Gambetta.

Au moment où elle passait en chantant devant le peignage Floris, un gamin a lancé un caillou qui a brisé une vitre de cet établissement.

Les manifestants se sont alors rendus devant les peignages Fouan-Leman et Binet.

La police, prévenue, expédia sur eux un peloton de cuirassiers qui, après avoir suivi jusqu'à la rue de Roubaix les traces des grévistes, revint finalement bredouille.

Le soir, vers sept heures, plusieurs centaines de grévistes, des peigneurs pour la plupart, se sont formés en cortège et ont passé sur la Place, en chantant l'« Internationale », se dirigeant au siège de leur syndicat, chez Volt-Catteau, rue de la Malcense.

Cette manifestation toute pacifique a valu aux cuirassiers d'être à nouveau dérangés pour rien.

A Lille

LA GREVE WIBAUX-FLORIN

Nous recevons des ouvriers de la maison Wibaux-Florin, la protestation suivante :

« En réponse à un article paru mardi matin dans l' « Echo » et la « Dépêche », nous tenons à rappeler quelques événements qui ont suivi la déclaration de notre grève : lorsqu'il s'est agi de savoir où auraient lieu nos réunions, deux partis se sont trouvés en présence : l'un voulait adopter la salle du Nouveau-Lille, l'autre l'Hôtel des Syndicats.

Pour régler ces divergences, nous avons mis aux voix la question. Le Nouveau-Lille a obtenu 16 voix sur 80 ; les 64 autres étaient pour l'Hôtel des Syndicats.

En réponse à une accusation portée contre nous, nous mettons au défi, qui que ce soit, de prouver que l'on a empêché quelqu'un de travailler lors de la déclaration de la grève. »

LES REUNIONS D'AUJOURD'HUI

La chambre syndicale ouvrière des filatures de lin, chanvre et jute de Lille et environs, nous prie d'insérer :

« Les ouvriers et ouvrières des filatures de lin, chanvre, jute et étoupes sont instamment priés d'assister à la réunion du mercredi 30 mars, à 7 heures et demie du soir, Hôtel des Syndicats.

Une communication importante, émanant du syndicat des patrons, leur sera faite.

Syndicat ouvrier textile. — Réunion générale et extraordinaire de tous les adhérents, aujourd'hui, mercredi, 30 mars, à 8 heures du soir, au siège, 31, rue Gambetta.

Ordre du jour : Communications très importantes. — Extrême urgence.

Les huit percepteurs sont priés d'être présents à 7 heures trois quarts, pour le service de contrôle.

La commission invite les travailleurs du textile à lire les journaux de Lille, jeudi matin. Ils auront reçu communication de la décision prise au cours de cette réunion.

ARRIVEE DE NOUVELLES TROUPES

On annonce une nouvelle invasion. Les casernes de Lille et les forts environnants sont déjà bondés et, malgré tout, cavaliers et fantassins continuent à affluer.

On attend l'arrivée :

D'un bataillon du 147e d'infanterie de Sedan ; de 4 escadrons du 28e dragons de Sedan ; de 2 escadrons du 4e hussards de Meaux ; d'un bataillon du 154e d'infanterie de Lérouville ; de 2 bataillons du 117e du Mans ; de 17 gendarmes à pied de Saint-Brieuc ; de 100 gendarmes à cheval et de 45 à pied, venant du Centre.

Où va-t-on les loger ?

Chez l'habitant, paraît-il.

Chez les Mineurs

Durée de travail des ouvriers du fond. — Le redoublage. — Les longues coupes. — La quinzaine de Sainte-Barbe.

Après consultation de la commission supérieure du Travail, M. le Ministre du Commerce a adressé à M. l'ingénieur en chef du bassin minéralogique du Pas-de-Calais, une lettre qui précise un certain nombre de points toujours discutés. Les interprétations de la commission supérieure du travail et le texte de la lettre ministérielle vont nous servir de base de discussion, quand les questions de limitation de la durée de la journée de travail, seront à nouveau posées et discutées dans nos congrès nationaux. Il y a donc grand intérêt pour nos camarades à lire attentivement les passages suivants de la dépêche ministérielle.

Monsieur l'ingénieur en chef à Arras ; j'ai encore été consulté sur la façon dont il conviendrait d'établir le décompte de la durée de travail des ouvriers du fond.

Il n'est pas douteux que les dispositions légales actuelles sur la durée du travail ne peuvent être appliquées — au regard de la loi du 2 novembre 1892 — que d'après le « travail effectif » et non d'après « la présence ». Ces dispositions visent le travail effectif de chaque ouvrier individuellement.

Pour les travaux du fond en particulier, le « travail effectif » se trouve défini par le paragraphe 3 de l'article 1er du décret du 3 mai 1893 sur le travail des enfants dans les mines. Cette définition légale peut seule servir de base aux agents du service pour l'appréciation de la durée légale du travail effectif des ouvriers adultes jusqu'à ce qu'intervienne une règlementation différente, basée sur d'autres principes.

« La règlementation actuelle exige donc que, — des heures de présence individuelle, on défalque le temps nécessaire pour aller au chantier et en revenir, ainsi que les repos. »

Le texte précité n'a point précisé la nature « des repos » dont la durée doit être déduite du temps de présence au chantier. La commission supérieure n'en a point formulé la définition qui est de jurisprudence courante.

Il s'agit de repos normaux, prévus, libérant l'ouvrier pendant un temps déterminé de son travail ou de son service. On devra en particulier, « éviter l'interprétation abusive » du mot « repos » qui amènerait à décompter — des heures de présence, soit les instants où l'ouvrier, tout en ne donnant pas un effort matériel, n'est pas déchargé de la responsabilité de son service, soit tout intervalle d'attente qui se produit forcément entre deux manipulations successives.

Au sujet du « redoublage » le ministre écrit : « Les ingénieurs du Pas-de-Calais demandent si les ouvriers qui ont normalement travaillé à un poste ordinaire avec des enfants, peuvent effectuer un « redoublage » sans que les enfants y participent.

Dans le redoublage — qui ne s'exécute que le samedi soir, les ouvriers, le poste du matin fini, sortent de la mine à l'heure habituelle, vers une heure et demie du soir, pour aller prendre un repas chez eux : puis, ils rentrent à la mine à 4, 6 ou 8 heures du soir, pour faire un second poste de huit heures.

On a dit, d'une façon plus ingénieuse que juste, que ce second poste du samedi, n'était que le poste du dimanche, « anticipé ».

L'on ne peut admettre dans aucun cas, des redoublagés qui, « dans une même journée » astreindraient l'adulte ayant travaillé ce jour-là avec des enfants, à un travail excédant la durée fixée par la loi du 30 mars 1900.

Toutefois, comme le jour civil commençant à minuit, est la base de la règlementation édictée par les lois ouvrières, sauf dans les cas particuliers visés par les articles 6 et 9 de la loi de 1892, le « redoublage » ne serait pas illégal s'il était reporté après minuit dans la nuit du samedi au dimanche. Cela revient à constater, que les adultes ne sont pas actuellement astreints au repos hebdomadaire et qu'ils peuvent travailler la nuit ; il ne s'agit plus là de « redoublage » proprement dit.

Mais voici, à propos des longues coupes que nous avons toujours si sérieusement combattues, et à propos de la surproduction de la quinzaine Sainte-Barbe, une interprétation officielle dont la grande importance n'échappera aux travailleurs de la mine.

« En ce qui concerne, poursuit le ministre du commerce, les « longues coupes » plus spécialement usitées dans la région du Nord et du Pas-de-Calais, leur usage ne peut être autorisé que dans le cas où leur durée, ajoutée à la durée du poste normal, n'excède pas la limite légale du travail effectif fixée par la loi du 30 mars 1900.

Cet usage des « longues coupes dépassant dix heures effectives » ne saurait plus être toléré dans la « quinzaine Sainte-Barbe », malgré le caractère traditionnel qu'elles présentent dans quelques exploitations.

« Pour ancienne que soit cette coutume, » ajoute le rapporteur de la commission supérieure du travail, elle ne saurait prévaloir contre les dispositions formelles de » la loi. »